

A.C.G.D
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 rue André Pingat BP 441
51065 REIMS CEDEX
524 908 183 RCS REIMS

DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2025

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Gonzague DUQUESNE,
Propriétaire de quatre cent quatre-vingt-quinze actions, ci 495 actions

Madame Sophie DUQUESNE,
Propriétaire de cinq actions, ci 5 actions

Seuls associés détenant la totalité des cinq cents (500) actions et droits de vote composant le capital de la Société ;

Etant précisé que la société CONSEIL AUDIT COMMISSARIAT, Commissaire aux comptes, est absent et excusé.

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Le transfert du siège social,
- La modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 9 rue André Pingat BP 441 - 51065 REIMS CEDEX au 168 Avenue John Fitzgerald Kennedy - 62000 ARRAS, et ce à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, la collectivité des associés décide, à l'unanimité, de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 168 Avenue John Fitzgerald Kennedy - 62000 ARRAS. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés confère, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Il sera fait mention du présent acte sous seing privé sur le registre des décisions des associés.

Monsieur Gonzague DUQUESNE

Madame Sophie DUQUESNE